



# PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Fonds d'urgence pour soutenir les exploitants agricoles touchés par le gel d'avril 2021

Épinal, le 09/06/2021

Pour accompagner les entreprises agricoles les plus affectées par les épisodes de gel d'avril 2021, plusieurs séries de mesures sont mises en place parmi lesquelles une aide exceptionnelle d'urgence. Les **productions fruitières, maraîchères et spécialisées végétales (horticulture, plantes à parfum)** ont été impactées par cet aléa.

Cette aide repose sur un montant forfaitaire par exploitation dans la limite d'un plafond de 5 000 € (avec application de la transparence GAEC). Afin de respecter l'enveloppe de 50 000 € affectée au département des Vosges, des critères de priorisation pourront être mis en place.

Peuvent bénéficier de cette aide, les exploitants à titre principal, les GAEC, les EARL et les autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitants agricoles à titre principal.

Les formulaires sont disponibles sur le site de la Préfecture des Vosges à l'adresse suivante : [www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Fonds\\_Urgence](http://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Fonds_Urgence)

Pour toute information complémentaire, contactez les services de la DDT :

**par mail** : [ddt-seaf-pse@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-seaf-pse@vosges.gouv.fr)

**par téléphone** : 03 29 69 12 58 / 06 63 36 97 88 (Sébastien PIERRE)

**par courrier** : DDT des Vosges SEAF/BDR/ calamités agricoles  
22-26 avenue Dutac  
**88026 ÉPINAL CEDEX**

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

